

48 - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer diverses subventions à des associations sportives pour l'organisation de manifestations ou de programmes d'animation.

1 - Programme «manifestations sportives» et subventions exceptionnelles

1.1 - Manifestations sportives

Animations dans le cadre du Tour de France :

Départ du Tour de Franche-Comté, Esplanade des Droits de l'Homme -
22 mai 2014

Association du Tour de Franche-Comté cycliste 4 000 €

Cyclo - randonnée - Fête du Tour du 31 mai :

Amicale Cycliste de Besançon 1 000 €

Besançon Cyclo Randonneurs 400 €

ASTB 400 €

Besançon BMX 250 €

- Trail des Forts de Besançon - 11 mai 2014

ASTB 5 000 €

- Interzones Est Gymnastique Rythmique - 9 et 10 mai 2014

Besançon Gymnastique Rythmique 750 €

- Championnat de France VTT adapté - 25 mai 2014

Comité Départemental Sport adapté 700 €

- Championnat de France football adapté - 17 avril 2014

Comité Régional Sport adapté 350 €

- PSB Cup - 29 mai 2014

PSB football 500 €

- Tournoi de la Boucle - 8 juin 2014

Olympique de Besançon 1 500 €

- Championnat de France de Badminton des sourds - 24 et 25 mai 2014

Centre Omnisports Pierre Croppet 350 €

- Championnat de France de VTT orientation - 26 et 27 avril 2014

Balise 25 300 €

1.2 - Subvention exceptionnelle

- Participation Coupe du Monde - avril 2014

Kookaburra Boomerang 400 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **15 900 €**, sera prélevée sur la ligne de crédit 65.40.6574.004822.20300.

2 - Programme Animation

2.1 Vital'vacances

Lors des vacances scolaires de février et de pâques, Vital'hiver et Vital'printemps ont fonctionné grâce à la participation des associations sportives bisontines.

Il est ainsi proposé le versement des subventions suivantes à ces associations :

Doubs Sud Athlétisme	400 €
La Saint-Claude	680 €
Ultimate Club Vesontio	80 €
ESBM	80 €
Besac RC	120 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **1 360 €**, sera prélevée sur la ligne de crédit 65.40.6574.004825.20300.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions indiquées ci-dessus.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.